



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent onzième session
Point 5.9 de l'ordre du jour provisoire

EB111/11 Corr.1bis
4 décembre 2002

Mise en oeuvre des recommandations du *Rapport mondial sur la violence et la santé*

Rapport du Secrétariat

RECTIFICATIF

Paragraphe 5 : Veuillez noter que la dernière phrase devrait se lire comme suit :

« Depuis septembre 2001, l'OMS est l'un des principaux partenaires, avec l'UNICEF et le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, d'un groupe de travail chargé de contribuer à l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur la violence contre les enfants. »

Paragraphe 11 : Veuillez noter également que le début du troisième alinéa du préambule du projet de résolution dont l'adoption est recommandée à l'Assemblée de la Santé devrait se lire comme suit :

« Rappelant que l'OMS est l'un des principaux partenaires, avec l'UNICEF et le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, d'un groupe de travail chargé de contribuer à l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur la violence contre les enfants, ... »

= = =